

## Section 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Standofleet Epoxy Hardener U2210
Code du produit	4024669934267

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées

Le produit est destiné à l'utilisation industrielle et/ou professionnelle, mais il n'est pas un produit de consommation.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Identification de la société/entreprise

Fabricant/Fournisseur	Axalta Coating Systems Germany GmbH
Rue/Boite postale	Christbusch 25
Code du pays/Postal/Ville	DE 42285 Wuppertal
Téléphone	+49 (0)202 529-0
Téléfax	+49 (0)202 529-2800
Importateur	André Koch AG
Rue/Boite postale	Grossherweg 9
Code du pays/Postal/Ville	CH 8902 Urdorf
Téléphone	+41 44 735 57 11
Téléfax	+41 44 735 57 99

#### Information sur la FDS

Téléphone	+49 (0)202 2530-2385
Téléfax	

### 1.4. Téléphone en cas d'urgence

Numéro d'appel d'urgence du fabricant	+352 3666 6543
Numéro d'appel d'urgence national requis par la réglementation 1907/2006 annexe II	+41 (0)44 251 51 51

#### Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site Internet

<http://www.standox.com>

## Section 2. Identification des dangers

Le produit est classé comme dangereux conformément à la Directive 1999/45/CE.  
Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification du mélange

##### Conformément à la Directive 1999/45/CE modifiée.

Classification : Nocif ; Irritant ; Sensibilisant ; dangereux pour l'environnement ; Inflammable ; [R10] Inflammable. [R20/21] Nocif par inhalation et par contact avec la peau. [R38] Irritant pour la peau. [R41] Risque de lésions oculaires graves. [R43] Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. [R52/53] Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

##### Conformément à la Directive (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3, H226 ; Skin Corr. 1B, H314 ; Skin Sens. 1, H317 ; Eye Dam. 1, H318 ; STOT SE 3, H336 ; Aquatic Chronic 3, H412 ;

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Identification selon la directive européenne 1999/45/CEE

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE tel que modifié  
par le règlement 453/2010/CE



### Classe de danger



Xn Nocif

Contient

Xylène ; m-phénylènebis(méthylamine) ; N,N-diméthyl-1,3-propanediamine ; 3,6-diazaoctane-1,8-diamine.

### Phrase(s) R

R10	Inflammable.
R20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Phrase(s) S

S23	Ne pas respirer les vapeurs.
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S38	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

### Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux

Contient : triméthylhexane-1,6-diamine. Peut déclencher une réaction allergique.

### Étiquetage conformément à la Directive (CE) n° 1272/2008.

### Pictogramme et mot de signalisation du produit



Mention d'avertissement : Danger

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Contient	1-methoxy-2-propanol m-phénylènebis(méthylamine) N,N-diméthyl-1,3-propanediamine 3,6-diazaoctane-1,8-diamine
----------	---

### Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les poussières ou brouillards.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE tel que modifié  
par le règlement 453/2010/CE



P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

### 2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance qui seraient considérées comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

## Section 3. Composition/ informations sur les composants

### 3.1. Substances

Ce produit est un mélange. L'information concernant les risques pour la santé est basée sur ses composants.

### 3.2. Mélanges

#### Caractérisation chimique

Mélange de résines synthétiques et de solvants

#### Composants dangereux

Les substances présentant un danger pour la santé ou l'environnement au sens de la directive 67/548/CEE.

CAS 107-98-2 EC 203-539-1 Classification	1-methoxy-2-propanol R10 ; R67	25,00 - < 35,00 %
CAS 1330-20-7 EC 215-535-7 Classification	Xylène R10 ; Xn : R20/21 ; Xi : R38 ; NotaC	20,00 - < 25,00 %
CAS 68410-23-1 EC Classification	acides gras, insaturés, dimères, produits de réaction avec les polyéthylène-polyamines Xi : R41	15,00 - < 20,00 %
CAS 100-51-6 EC 202-859-9 Classification	alcool benzylique Xn : R20/22	7,00 - < 10,00 %
CAS 90-72-2 EC 202-013-9 Classification	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phenol Xn : R22 ; Xi : R36/38	5,00 - < 7,00 %
CAS 100-41-4 EC 202-849-4 Classification	éthylbenzène F : R11 ; Xn : R20	5,00 - < 7,00 %
CAS 1477-55-0 EC 216-032-5 Classification	m-phénylènebis(méthylamine) R52/53 ; R43 ; Xn : R20/22 ; C : R35	2,50 - < 3,00 %
CAS 98-54-4 EC 202-679-0 Classification	4-tert-butylphenol Xi : R37/38 ; Xi : R41 ; N : R51/53 ; Xn : R62	2,50 - < 3,00 %

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**conformément au règlement 1907/2006/CE tel que modifié  
par le règlement 453/2010/CE

CAS 109-55-7 EC 203-680-9 Classification	N,N-diméthyl-1,3-propanediamine R10 ; Xn : R22 ; Xi : R43 ; C : R34	1,00 - < 2,00 %
CAS 112-24-3 EC 203-950-6 Classification	3,6-diazaoctane-1,8-diamine Xn : R21 ; C : R34 ; R43 ; R52/53	1,00 - < 2,00 %
CAS 25620-58-0 EC 247-134-8 Classification	trimethylhexane-1,6-diamine C : R34 ; Xn : R22 ; R43 ; R52/53	0,50 - < 1,00 %

**Substances présentant un risque pour la santé ou l'environnement au sens de la Directive (CE) n° 1272/2008**

CAS 107-98-2 EC 203-539-1 Classification	1-methoxy-2-propanol REACH 01-2119457435-35 Flam. Liq. 3, H226 ; STOT SE 3, H336 ;	25,00 - < 35,00 %
CAS 1330-20-7 EC 215-535-7 Classification	Xylène REACH 01-2119486136-34, 01-2119488216-32 ; Flam. Liq. 3, H226 ; Acute Tox. 4, H312 ; Skin Irrit. 2, H315 ; Acute Tox. 4, H332 ;	20,00 - < 25,00 %
CAS 68410-23-1 Classification	acides gras, insaturés, dimères, produits de réaction avec les polyéthylènepoly- amines REACH aucun numéro d'enregistrement disponible Eye Dam. 1, H318 ;	15,00 - < 20,00 %
CAS 100-51-6 EC 202-859-9 Classification	alcool benzylique REACH aucun numéro d'enregistrement disponible Acute Tox. 4, H302 ; Acute Tox. 4, H332 ;	7,00 - < 10,00 %
CAS 90-72-2 EC 202-013-9 Classification	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phenol REACH aucun numéro d'enregistrement disponible Acute Tox. 4, H302 ; Skin Irrit. 2, H315 ; H319 ;	5,00 - < 7,00 %
CAS 100-41-4 EC 202-849-4 Classification	éthylbenzène REACH 01-2119489370-35, 01-2119892111-44 ; Flam. Liq. 2, H225 ; Acute Tox. 4, H332 ;	5,00 - < 7,00 %
CAS 98-54-4 EC 202-679-0 Classification	4-tert-butylphenol REACH aucun numéro d'enregistrement disponible Skin Irrit. 2, H315 ; Eye Dam. 1, H318 ; STOT SE 3, H335 ; Repr. 2, H361f ; Aquatic Chronic 2, H411 ;	2,50 - < 3,00 %
CAS 1477-55-0 EC 216-032-5 Classification	m-phénylènebis(méthylamine) REACH 01-2119480150-50 Acute Tox. 4, H302 ; Skin Corr. 1A, H314 ; Skin Sens. 1, H317 ; Acute Tox. 4, H332 ; Aquatic Chronic 3, H412 ;	2,50 - < 3,00 %
CAS 109-55-7 EC 203-680-9 Classification	N,N-diméthyl-1,3-propanediamine REACH 01-2119486842-27 Flam. Liq. 3, H226 ; Acute Tox. 4, H302 ; Skin Corr. 1B, H314 ; Skin Sens. 1, H317 ;	1,00 - < 2,00 %
CAS 112-24-3 EC 203-950-6 Classification	3,6-diazaoctane-1,8-diamine REACH 01-2119487919-13 Acute Tox. 4, H312 ; H314 ; Skin Sens. 1, H317 ; Aquatic Chronic 3, H412 ;	1,00 - < 2,00 %
CAS 25620-58-0 EC 247-134-8 Classification	trimethylhexane-1,6-diamine REACH aucun numéro d'enregistrement disponible Acute Tox. 4, H302 ; Skin Corr. 1B, H314 ; Skin Sens. 1, H317 ; Aquatic Chronic 3, H412 ;	0,50 - < 1,00 %
CAS 108-88-3 EC 203-625-9 Classification	toluene REACH aucun numéro d'enregistrement disponible Flam. Liq. 2, H225 ; Asp. Tox. 1, H304 ; Skin Irrit. 2, H315 ; STOT SE 3, H336 ; Repr. 2, H361d ; STOT RE 2, H373 ;	0,10 - < 0,20 %

## Conseils supplémentaires

Voir le texte complet des phrases R sous la rubrique 16.  
Voir le texte complet des phrases H sous la rubrique 16.

## Section 4. Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Conseils généraux

Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

#### Inhalation

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### Contact avec la peau

Ne pas utiliser de solvants ni de diluants ! Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

#### Contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 15 mn à l'eau courante propre. Demander conseil à un médecin.

#### Ingestion

En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne PAS faire vomir. Garder tranquille.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Veillez vous reporter à l'expérience pratique de la section 11.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

## Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Mousse universelle formant un film dans l'eau, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Produit sec, Eau pulvérisée.

#### Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Produits de combustion dangereux

La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux. L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

#### Produits de décomposition dangereux

En cas de température élevée, les produits de décomposition toxiques tels que le gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), le monoxyde de carbone (CO), l'oxyde azoté (NO<sub>x</sub>), peuvent dégager une fumée épaisse et noire.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Risques d'incendie et d'explosion

Liquide inflammable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Enlever toute source d'ignition. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol.

#### Équipement de Protection Spécial et Procédures de Lutte contre le Feu

Porter selon besoins : Vêtement complet résistant au feu. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. En cas d'incendie, refroidir les citernes par arrosage. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir éloigné des sources d'inflammation. Ne pas respirer les vapeurs.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. En cas de pollution des cours d'eau, des lacs ou des conduites d'assainissement, informer les autorités compétentes conformément à la législation locale. Veuillez éviter, dans la mesure du possible, toute émission de composés organiques volatils.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le matériau échappé avec des substances absorbantes non combustibles (par ex, du sable, de la terre, de la diatomite, de la vermiculite) puis les rassembler dans les conteneurs prévus à cet effet conformément aux dispositions locales de collecte des déchets. Nettoyer de préférence avec des produits de nettoyage, ne pas utiliser de solvants dans la mesure du possible.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Respecter les prescriptions de protection (voir chapitres 7 et 8).

## Section 7. Manipulation et stockage

Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé.

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions pour la manipulation sans danger

Éviter la formation de vapeurs de solvants inflammables et explosives dans l'air et de dépasser les valeurs limites dans l'air. Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. Le matériau peut absorber des charges électrostatiques. Pour le transvaser, utiliser exclusivement des conteneurs raccordés à la terre. Il est recommandé de porter des vêtements antistatiques, y compris des chaussures antistatiques. Utiliser des outils anti-étincelles. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Équipement de protection individuel, voir section 8. Respecter la législation concernant la protection et la sécurité. Si le matériau est un revêtement, ne pas sabler, couper à la flamme, braser ni souder le revêtement sec, sans un appareil respiratoire ou une ventilation appropriés, et des gants.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Ne pas vider le récipient par pression. Le récipient n'est pas résistant à la pression ! Conserver toujours dans des récipients qui correspondent aux emballages d'origine.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver à des températures comprises entre 5 °C et 25 °C dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil direct. Défense de fumer. Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

**Précautions pour le stockage en commun**

Stocker séparément des agents oxydants et des alcalins forts et des matières fortement acides.

Ne pas stocker ensemble avec des produits explosifs, des gaz, des oxydants solides, des produits qui forment des gaz inflammables au contact de l'eau, des produits oxydants, des produits infectieux et radioactifs.

**Section 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle**

Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé.

**8.1. Paramètres de contrôle**

**DNEL**

No.-CAS	Nom Chimique	Utilisation finale	Voies d'exposition	Fréquence d'exposition	Type	Valeur
107-98-2	1-methoxy-2-propanol	Travailleurs	Dermale	Long terme	Effets systémiques	50,6 mg/kg
		Travailleurs	Inhalation	Long terme	Effets systémiques	100 mg/kg liq
		Travailleurs	Inhalation	Court terme	Effets locaux	553,5 mg/m3
1330-20-7	Xylène	Travailleurs	Dermale	Long terme	Effets systémiques	3182 mg/kg/day
		Travailleurs	Inhalation	Long terme	Effets systémiques	50,17 mg/kg liq
100-51-6	alcool benzylique	Travailleurs	Dermale	Long terme	Effets systémiques	9,5 mg/kg/day
		Travailleurs	Inhalation	Long terme	Effets systémiques	20,058 mg/kg liq
100-41-4	éthylbenzène	Travailleurs	Dermale	Long terme	Effets systémiques	180 mg/kg/day
		Travailleurs	Inhalation	Long terme	Effets systémiques	17,73 mg/kg liq
109-55-7	N,N-diméthyl-1,3-propanediamine	Travailleurs	Inhalation	Long terme	Effets systémiques	1,156 mg/kg liq

**PNEC**

No.-CAS	Nom Chimique	Compartiment	Type	Valeur
107-98-2	1-methoxy-2-propanol	Aquatique	Sédiment	41,6 mg/l
		Aquatique	Eau douce	10 mg/l
		Aquatique	Eau de mer	1 mg/l

**Valeurs limites d'exposition professionnelle européennes/nationales**

No.-CAS	Nom Chimique	Source	Durée	Type	Valeur	Note
107-98-2	1-methoxy-2-propanol			MAK	360 mg/m3	
				MAK	100 ppm	
			4x15	MAK15	720 mg/m3	
			4x15	MAK15	200 ppm	
			4x15	MAK4x15	720 mg/m3	
			4x15	MAK4x15	200 ppm	
			15 min	IOELV15	568 mg/cm3	Peau

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**conformément au règlement 1907/2006/CE tel que modifié  
par le règlement 453/2010/CE

No.-CAS	Nom Chimique	Source	Durée	Type	Valeur	Note
			15 min	IOELV15	150 ppm	Peau
			8 hr	IOELV8	375 mg/cm3	Peau
			8 hr	IOELV8	100 ppm	Peau
1330-20-7	Xylène	4x15	4x15	MAK4x15	870 mg/m3	
			4x15	MAK4x15	200 ppm	
				MAK	435 mg/m3	
				MAK	100 ppm	
			4x15	MAK15	870 mg/m3	
			4x15	MAK15	200 ppm	
			15 min	IOELV15	442 mg/cm3	Peau
			15 min	IOELV15	100 ppm	Peau
			8 hr	IOELV8	221 mg/cm3	Peau
			8 hr	IOELV8	50 ppm	Peau
100-41-4	éthylbenzène			MAK	435 mg/m3	
				MAK	100 ppm	
			15 min	MAK15	435 mg/m3	
			15 min	MAK15	100 ppm	
			15 min	IOELV15	884 mg/cm3	Peau
			15 min	IOELV15	200 ppm	Peau
			8 hr	IOELV8	442 mg/cm3	Peau
			8 hr	IOELV8	100 ppm	Peau
1477-55-0	m-phénylènebis(méthylamine)			MAK	0,1 mg/m3	
98-54-4	4-tert-butylphenol			MAK	0,5 mg/m3	
				MAK	0,08 ppm	
			4x15	MAK15	10 mg/m3	
			4x15	MAK15	16 ppm	
			4x15		1 mg/m3	
			4x15		1600 ppm	

**8.2. Contrôles de l'exposition****Indications complémentaires concernant l'aménagement des installations**

Veiller à une ventilation adéquate. Ceci peut être réalisé soit par une bonne extraction générale de l'air soit, si les conditions sont réunies, par une aspiration à la source. Si ceux-ci ne sont pas suffisants pour maintenir les concentrations de particules et les vapeurs de solvant en-dessous de la valeur OEL, une protection respiratoire adéquate doit être portée. Masque avec filtre à gaz, type A (EN 141)

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE tel que modifié  
par le règlement 453/2010/CE



### Équipement de protection

Un équipement de protection individuelle doit être porté pour éviter le contact du produit avec les yeux, la peau et les vêtements.

### Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

### Protection des mains

Le temps de perméation des gants n'est pas connu pour le produit lui-même. La matière des gants est recommandée sur la base des substances [contenues] dans la préparation.

Nom Chimique	Matière des gants	Épaisseur du gant	Temps de pénétration
Xylène	Caoutchouc nitrile	0,33 mm	30 min
	Viton (R) ®	0,7 mm	480 min

Le gant de protection doit être systématiquement vérifié pour garantir son adaptation à chaque poste de travail (stabilité mécanique, compatibilité des produits, antistatique). Pour une protection dans les conditions d'utilisation prévue (protection contre les projections), le port d'un gant de protection en nitrile du groupe 3 de résistance aux produits chimiques (gant Dermatrill®, par ex.) est obligatoire. Changer de gant après contamination. Si l'immersion des mains dans le produit (p.ex. maintenance, réparation) ne peut être évitée, des gants en caoutchouc butylé ou fluorocarboné doivent être utilisés. Après s'être procuré le gant auprès du fabricant, consulter les informations du temps de pénétration des produits dans le chapitre 3 de cette fiche signalétique. L'utilisation d'objets à bords coupants risque d'endommager les gants et de les rendre inefficaces. Obéir aux consignes et informations du fabricant de gants en matière d'application, de stockage, d'entretien et de remplacement. Les gants de protection doivent être remplacés dès le premier signe d'usure.

### Protection des yeux

Porter des lunettes de protection contre les projections de solvants.

### Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles (coton) ou en fibres synthétiques résistantes à la chaleur.

### Mesures d'hygiène

Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. N'utiliser aucun solvant organique !

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Les informations écologiques sont indiquées dans le chapitre 12.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

Forme : liquide Couleur : clair Odeur : Odeur de Peinture Caractéristique

#### Indications relatives à la sécurité

Propriété	Valeur	Méthode
pH	donnée non disponible	
Point de fusion/point de congélation	néant	
Point/intervalle d'ébullition	117 °C	
Point d'éclair	24 °C	DIN 53213/ISO 1523
Taux d'évaporation	Plus lent que l'éther	
Inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent, le produit étant liquide	
Limite d'explosivité, inférieure	1 vol-% basé sur la teneur en solvant organique	
Limite d'explosivité, supérieure	13,7 vol-% basé sur la teneur en solvant organique	
Pression de vapeur	6,5 hPa	

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE tel que modifié  
par le règlement 453/2010/CE



Densité de vapeur	donnée non disponible	
Densité relative	0,93 g/cm <sup>3</sup>	20 °C - DIN 53217/ISO 2811
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	appréciable	
Solubilité dans d'autres solvants	miscible avec la plupart des solvants organiques Listé dans les listes suivantes : Section 3. Composition/ informations sur les composants	
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Ce produit est un mélange. pour le détail des ingrédients, voir le chapitre 12	
Température d'auto-inflammabilité	270 °C	DIN 51794 basé sur la teneur en solvant organique
Température de décomposition	Ce produit est un mélange. Pour plus d'informations, voir le chapitre 10.	
Viscosité (23 °C)	<20 s	ISO 2431 - 1993 6 mm
Propriétés explosives	Non-explosif	
Propriétés comburantes	non oxydant	

### 9.2. Autres données

Contrôle de la dissociation des solvants	< 3%	Accord ADR/RID
Contenu des composants volatils (y compris eau)	67,2 %	Base Pression de vapeur >= 0.01 kPa
teneur en solvant organique	67,2 %	Base Pression de vapeur >= 0.01 kPa
European VOC	67,2 %	Base Pression de vapeur >= 0.1 hPa

## Section 10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.2. Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4. Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandés sous la rubrique 7.

### 10.5. Matières incompatibles

inutile dans les conditions normales d'utilisation

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit contient des composants, qui, dans certaines circonstances, peuvent libérer en plus du Formaldéhyde. Si nécessaire, la concentration exacte peut être définie.

## Section 11. Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Généralités

Aucune donnée sur le produit lui-même n'est disponible. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle décrite dans la Directive 1999/ 45/CE sur les Préparations Dangereuses et classée en conséquence quant aux risques toxicologiques. Détails : voir chapitres 2 et 3.

**Expériences pratiques**

L'ingestion peut provoquer la nausée, la diarrhée, des vomissements, une irritation gastro-intestinale et une pneumonie chimique. L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent provoquer certains des effets ci-dessus par absorption par la peau. Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations ou des dommages réversibles.

**Toxicité aiguë**

**Toxicité aiguë par inhalation**

No.-EINECS	Nom Chimique	Espèce	Type	Durée d'exposition	Valeur	Méthode
215-535-7	Xylène	rat	CL50	4 h	5000 ppm	
202-849-4	éthylbenzène	rat	CL50	4 h	4000 ppm	

**Toxicité aiguë par voie cutanée**

No.-EINECS	Nom Chimique	Espèce	Type	Durée d'exposition	Valeur	Méthode
215-535-7	Xylène	lapin	DL50		> 1700 mg/kg	
203-950-6	3,6-diazaoctane-1,8-diamine	lapin	DL50		800 mg/kg	

**Toxicité aiguë par voie orale**

No.-EINECS	Nom Chimique	Espèce	Type	Durée d'exposition	Valeur	Méthode
202-859-9	alcool benzylique	rat	DL50		1230 mg/kg	
202-013-9	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	rat	DL50		= 1200 mg/kg	
203-680-9	N,N-diméthyl-1,3-propanediamine	rat	DL50		1870 mg/kg	

**effets irritants**

Des projections de liquides dans l'œil peuvent provoquer des irritations et entraîner des dommages réversibles. Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

**Sensibilisation**

Contient : m-phénylènebis(méthylamine) ; N,N-diméthyl-1,3-propanediamine ; 3,6-diazaoctane-1,8-diamine ; triméthylhexane-1,6-diamine. Peut déclencher une réaction allergique.

**Section 12. Informations écologiques**

Aucune donnée sur le produit lui-même n'est disponible. Il faut éviter de déverser le produit dans les égouts ou les cours d'eau.

**12.1. Toxicité**

**Toxicité aquatique**

**Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques**

No.-EINECS	Nom Chimique	Espèce	Type	Durée d'exposition	Valeur	Méthode
202-679-0	4-tert-butylphénol	Daphnia	EC50	48 h	3,9 mg/l	

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE tel que modifié  
par le règlement 453/2010/CE



### Toxicité aiguë et prolongée pour poissons

No.-EINECS	Nom Chimique	Espèce	Type	Durée d'exposition	Valeur	Méthode
202-679-0	4-tert-butylphenol	Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)	LC50	96 h	5,14 mg/l	

### Toxicité pour plantes aquatiques

No.-EINECS	Nom Chimique	Espèce	Type	Durée d'exposition	Valeur	Méthode
202-679-0	4-tert-butylphenol	Scenedesmus pannonicus	EC50	72 h	11,2 mg/l	

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

## 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

D'après les données disponibles, aucun ingrédient n'est classé pour cette catégorie de risques (veuillez vous reporter à la section 3).

## 12.6. Autres effets néfastes

La préparation a été évaluée conformément à la méthode conventionnelle de la directive de préparation 1999/45/EC et n'a pas été classée parmi les produits dangereux pour l'environnement, mais elle contient des produits dangereux. Détails : voir chapitres 2 et 3.

## Halogènes organiques (AOX)

Le produit ne contient aucun halogène lié à de la matière organique qui contribue à AOX.

## Section 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

#### Produit

Recommandation :

Méthode d'élimination conseillée : réutilisation énergétique. Si ce n'est pas possible, seule la combustion en déchets spéciaux convient.

Code d'élimination  
de déchet

08 01 11 déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

### Emballages non nettoyés

Recommandation :

Les emballages entièrement vidés doivent être déposés pour la réutilisation des ferrailles ou le reconditionnement. Les emballages qui ne sont pas vidés de façon réglementaire doivent être déposés parmi les déchets spéciaux (code déchet

150110).

## Section 14. Informations relatives au transport

Le transport doit être conforme aux réglementations ADR pour le transport routier, RID pour le transport ferroviaire, IMDG pour le transport maritime et ICAO/IATA pour le transport aérien.

### 14.1. Numéro ONU

ADR/RID ; IMDG ; ICAO/IATA : 1263

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID ; IMDG ; ICAO/IATA : MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### Classe de danger

ADR/RID ; IMDG ; ICAO/IATA : 3

#### Classe de danger subsidiaire

ADR/RID ; IMDG ; ICAO/IATA : néant

#### Étiquettes



#### Code de restriction en tunnels

ADR/RID : D/E

#### Dispositions spéciales

ADR/RID : 640E

#### Kemler Code

ADR/RID : 30

#### Code Hazchem

ADR/RID : 3Y

#### No EMS

IMDG : F-E,S-E

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID ; IMDG ; ICAO/IATA : III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID ; IMDG ; ICAO/IATA : aucun(e)

**Polluant marin**

IMDG : non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

veuillez vous reporter à la section 6 – 8

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

La remise s'effectue exclusivement dans des emballages appropriés et autorisés par le droit de circulation.

**Section 15. Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Le mélange n'a subi aucune évaluation en matière de sécurité.

**Section 16. Autres informations**

Texte complet des phrases R dont le no figure chapitre 3

R10	Inflammable.
R11	Facilement inflammable.
R20	Nocif par inhalation.
R20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R21	Nocif par contact avec la peau.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R35	Provoque de graves brûlures.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R62	Risque possible d'altération de la fertilité.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte complet des phrases H dont le no figure chapitre 3

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE tel que modifié  
par le règlement 453/2010/CE



H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

No. de la substance	CAS no : <a href="http://www.cas.org/EO/regsys.html">www.cas.org/EO/regsys.html</a> EC no : <a href="http://ecb.jrc.it/esis/index.php?PGM=ein">http://ecb.jrc.it/esis/index.php?PGM=ein</a>
Les substances présentant un danger pour la santé ou l'environnement au sens de la directive 67/548/CEE.	<a href="http://ecb.jrc.it/existing-chemicals/">http://ecb.jrc.it/existing-chemicals/</a> <a href="http://ecb.jrc.it/classification-labelling/">http://ecb.jrc.it/classification-labelling/</a> <a href="http://toxnet.nlm.nih.gov/cgi-bin/sis/htmlgen?HSDB">http://toxnet.nlm.nih.gov/cgi-bin/sis/htmlgen?HSDB</a> <a href="http://www.cdc.gov/niosh/ipcs/icstart.html">http://www.cdc.gov/niosh/ipcs/icstart.html</a>
Autres prescriptions, limitations ou interdictions	Directive 76/769/CE Directive 98/24/CE Directive 90/394/CE Directive 79/393/CE Directive 1999/45/CE Directive 2006/8/CE EUR-LEX : <a href="http://europa.eu.int/eur-lex/lex">http://europa.eu.int/eur-lex/lex</a>
Limite d'exposition pour la substance pure	<a href="http://osha.europa.eu/OSHA">http://osha.europa.eu/OSHA</a>

### Conseils relatifs à la formation

Directive 76/769/CE  
Directive 98/24/CE

### Information supplémentaire

Les indications figurant sur cette fiche technique de sécurité sont conformes à nos connaissances actuelles et à la législation nationale et européenne. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. La manipulation du produit doit se faire uniquement avec des personnes de plus de 18 ans, qui ont été suffisamment informées sur les procédures de travail, les propriétés dangereuses et les précautions de sécurité nécessaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

### Version du rapport

Version	Changements
23.0	2, 3, 5, 8, 9, 11, 12

Date de révision : 2014-05-20